

Tiers de Confiance, Prise en charge de la complexité administrative

La gestion des bulletins de salaires et des obligations administratives qui incombe à l'employeur vous donne trop de travail ? Facilitez-vous la tâche !

Grâce au logiciel Impact Emploi, le CDOS prend en charge, avec l'assurance d'une conformité avec l'URSSAF, les obligations suivantes :

- ↳ Enregistrement de l'association et des salariés,
- ↳ Conseil et aide concernant les contrats de travail et l'application de la convention collective nationale du sport (CCNS)
- ↳ Déclaration Préalable à l'Embauche du salarié (DPAE)
- ↳ Déclaration Sociale Nominative (DSN)
- ↳ Déclaration des cotisations trimestrielles sociales (URSSAF, Pôle Emploi, retraite complémentaire, prévoyance)
- ↳ Autres déclarations annuelles (taxes sur les salaires, formation professionnelle aux OPCA)

Des tarifs annuels avantageux

Ce dispositif n'accepte que les associations ayant jusqu'à 9 salariés équivalent temps plein

TARIF / NOMBRE DE SALARIÉS	Bouches-du-Rhône	Hors Bouches-du-Rhône
Tarif A : structure employant 1 salarié	260 €	290 €
Tarif B : structure employant 2 salariés	440 €	510 €
Tarif C : structure employant 3 salariés	600 €	700 €
Tarif D : structure employant 4 salariés	760 €	900 €
...
Tarif W : structure employant 22 salariés	2 990 €	3 780 €

CONTRATS PONCTUELS : 50 € annuel PAR SALARIÉ

Pour plus de renseignements :

Brigitte PORETTI : 04 13 31 68 52 / brigitte.poretti@franceolympique.com